

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES – Antenne ESPE de Grenoble

Les fonctionnaires stagiaires n'ayant pas pu effectuer une inscription administrative par le WEB doivent se rendre en scolarité située au rez de chaussée du bâtiment B au 30 avenue Marcellin Berthelot afin de régulariser leur situation. Les bureaux et les horaires vous sont communiqués ci-dessous.

Vous devez compléter [le dossier d'inscription](#) et remettre les pièces justificatives suivantes :

- ▶ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **+ original à présenter**
- ▶ Photocopie de l'attestation de réussite ou du diplôme du titre permettant l'inscription **+ originaux à présenter**
- ▶ Attestation de responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2017-2018
- ▶ Copie de la carte d'assuré social
- ▶ Etudiants français âgés de moins de 26 ans : photocopie de la JAPD ou de la JDC
- ▶ Copie du relevé de notes du concours Education Nationale ou attestation de réussite

Les étudiants relevant de la formation continue n'ayant pas pu effectuer une inscription administrative doivent se rendre en scolarité située au rez de chaussée du bâtiment B au 30 avenue Marcellin Berthelot afin de régulariser leur situation. Les bureaux et les horaires vous sont communiqués ci-dessous.

Attention : Votre inscription n'est recevable que sur présentation de l'original de l'attestation de situation au regard de la formation continue.

Vous devez compléter [le dossier d'inscription](#) et remettre les pièces justificatives suivantes :

- ▶ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **+ original à présenter**
- ▶ Photocopie de l'attestation de réussite ou du diplôme du titre permettant l'inscription et des relevés de notes **+ originaux à présenter**
- ▶ Attestation de responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2017-2018 au nom de l'étudiant
- ▶ Copie de la carte d'assuré social de l'étudiant ou attestation d'assuré social de l'étudiant ou ayant droit des parents
- ▶ Etudiants français âgés de moins de 26 ans : photocopie de la JAPD ou de la JDC
- ▶ Attestation de situation au regard de la formation continue.

Bureaux et horaires :

▶ Master MEEF PE

- **M1 MEEF PE** : Bureau B 03 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf lundi matin – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr
- **M2A-M2B-DU MEEF PE** : Bureau B 05 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf vendredi après-midi – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr

▶ Master MEEF SD

M1-M2A-M2B-DU MEEF SD : Bureaux B08/B09/B010 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : espe-meef-sd@univ-grenoble-alpes.fr

▶ Master MEEF PIF

M2 MEEF PIF : Bureau B 012 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf mercredi après-midi – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : laila.chaachoua-raissouni@univ-grenoble-alpes.fr